

Appel à candidature Septembre 2014

Pour renforcer ses contacts avec les collectivités et les acteurs locaux, pour développer la culture du débat public sur les territoires, la CNDP installe dès 2015 des correspondants en région.

Dès à présent, vous pouvez faire acte de candidature par lettre ou par mail en joignant un CV à :

Monsieur le Président de la CNDP
244 BD SAINT GERMAIN
75 007 PARIS
christian.leyrit@debatpublic.fr

Les personnes présélectionnées recevront un questionnaire complémentaire et s'entreprendront dès l'automne avec le bureau de la Commission.

Lors de ses séances plénières, la Commission nationale nommera les correspondants.

Les candidats retenus recevront une formation pour un lancement de leur mission au premier trimestre 2015.

Description de la mission :

Le correspondant de la CNDP (un par nouvelle grande région) apporte appui et conseil aux collectivités territoriales et acteurs locaux dans le domaine de la concertation et de la participation des citoyens.

Il fait connaître la CNDP aux administrations publiques, aux réseaux d'élus, aux maîtres d'ouvrage, aux acteurs économiques et sociaux, aux associations, à la presse et au grand public.

Il l'alerte et l'informe sur les débats en cours sur les territoires de sa compétence.

Il répond aux demandes du public concernant le droit au débat et ses modalités.

Il peut être amené à coopérer avec une commission particulière mise en place pour un débat national sur le territoire correspondant à sa mission, mais il ne la pilote pas ni n'interfère avec son action.

Le correspondant a un intérêt marqué pour le débat public. Il a déjà participé à des procédures de concertation. Il maîtrise le cadre légal et réglementaire de l'intervention de la CNDP.

Il a une bonne connaissance de l'État et des circuits nationaux et locaux de décision.

Il présente pour les acteurs du territoire, toutes les garanties d'indépendance: pendant toute la durée de sa mission, il n'entretient aucun lien d'intérêt avec aucune des parties prenantes de projets ou thématiques pouvant donner matière à débat ou à concertation.

Il s'engage à faire preuve de neutralité de confidentialité et de réserve sur les sujets qu'il serait amené à traiter. Il signe et respecte la charte d'éthique et de déontologie de la CNDP.

Il fait preuve d'une grande capacité d'écoute et d'aptitude au dialogue.

La mission est bénévole pour une durée de trois ans. Les frais de transport sont pris en charge par la CNDP.

Le correspondant s'engage à y consacrer le temps et la régularité nécessaires, à rendre compte de son action à la CNDP.

Il bénéficie de l'appui méthodologique de la CNDP et s'inscrit dans le réseau national d'échange d'expériences des correspondants, responsables de commissions particulières et de garants.

Avant son entrée en fonction, il recevra obligatoirement une formation sur les valeurs, le cadre juridique et réglementaire du débat public.

Profils recherchés :

Responsables associatifs, professionnels ou syndicaux. Salariés, cadres, indépendants, chefs d'entreprises. Hauts fonctionnaires ou membres de grands corps en retraite. Universitaires, enseignants, responsables d'équipements culturels, sanitaires et sportifs. Professionnels de l'enquête et du débat ou de l'aménagement, commissaires-enquêteurs. Personnes ayant eu un mandat public. Membres de CESR ou de conseils de développement. Anciens Présidents et membres de CPDP, anciens garants.

La CNDP veillera particulièrement à la parité et la diversité de ses correspondants.